



Communiqué de presse

Paris, le 3 juin 2021

Filière automobile française : une croissance moyenne de 2% par an d'ici 2040 sous réserve d'adaptations urgentes

KPMG France a conduit une étude prospective 2025-2040 concernant la filière de l'auto-mobilité en France, avec trois objectifs : qualifier les mutations structurantes et enjeux associés, identifier les premiers enseignements en termes de nouveaux modèles d'activité « gagnants », et quantifier les déplacements de valeur à moyen-long-terme.

- L'étude révèle que la filière automobile française pourrait voir son chiffre d'affaires cumulé augmenter en moyenne de 2% par an d'ici à 2040 si elle réalise les investissements nécessaires et met en place les partenariats requis ;**
- A contrario, l'inaction entraînerait une baisse massive des chiffres d'affaires et des emplois de la filière, de l'ordre de 60 % des valeurs actuelles ;**
- Il s'agit donc d'un enjeu clé pour l'économie française, la filière représentant à date c. 460 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,2 million d'emplois.**

Alors que la vision de la filière automobile est traditionnellement limitée à la construction de véhicules et aux activités amont de la chaîne de valeur, représentant 169 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018, l'inclusion de services avais directement impactés par les évolutions du secteur (e.g. l'assurance auto pour le secteur de l'assurance, la construction et l'entretien des routes pour le secteur du BTP, etc.), élève le chiffre d'affaires de la filière française élargie à **458 milliards d'euros en 2018**.

Les forces de cette filière française sont nombreuses : un mix énergétique favorable permettant de produire de l'énergie avec peu d'émission de CO2, des acteurs reconnus à l'international tout au long de la chaîne de valeur, un engagement fort de l'Etat, ou encore de solides capacités en termes de R&D.

Pourtant, la filière française présente encore une compétitivité limitée par rapport à ses voisins, notamment liée à un manque de flexibilité de l'emploi et d'attractivité extérieure, à des charges sociales et fiscales parmi les plus élevées en Europe, ou encore à des partenariats de moindre ampleur au sein de la filière (à l'exception de certaines coopérations de plateforme et/ou transactionnelles).

Au cours des 20 prochaines années, l'auto-mobilité devra faire face à six tendances clés, sources d'opportunité et de compétitivité internationale pour l'ensemble de la filière française :

- **Le renforcement des attentes environnementales**, à travers la modification des habitudes de consommation des utilisateurs finaux et le renforcement du cadre réglementaire tout au long du cycle de vie des véhicules ;
- **Le morcellement du paysage énergétique**, via le développement simultané d'une multitude de véhicules basés sur divers socles énergétiques et répondant à des cas d'usage variés : batterie électrique, pile à combustible, biocarburants... ;
- **La migration de la valeur dans les technologies**, avec une part accrue des services digitaux, logiciels embarqués et supports hardware associés dans la valeur des véhicules et dans la croissance de l'écosystème automobile au sens large ;
- **Le développement du Mobility-as-a-Service**, avec une multitude d'offres B2B, B2C et B2G captant progressivement les nouveaux besoins clients, du produit vers le service et de l'individuel vers le partagé ;
- **La commoditisation de la mobilité via la proposition**, par les professionnels du tourisme, d'offres de mobilité adjacentes à leurs activités cœurs pour capter davantage de valeur de leur clientèle ;
- **Le renforcement des externalités** (e.g. fractures sociales et territoriales d'accès aux solutions de mobilité innovantes, dépendance à l'approvisionnement étranger, bouleversement des compétences productiques et servicielles requises, etc.) requérant un encadrement accru de la part des collectivités

L'étude prospective de KPMG France décrypte également les enjeux technologiques et économiques que la filière automobile française élargie doit adresser sans tabous pour tirer pleinement profit de ces nouvelles tendances marché :

- Enjeux européens : pour soutenir une innovation responsable, l'écosystème automobile européen devra s'aligner sur le développement prioritaire d'un nombre limité de systèmes de distribution énergétiques et groupes motopropulseurs ciblés ;
- Pour soutenir la pénétration de l'électrique, la filière amont devra sécuriser le développement de batteries recyclables moins chères, à l'autonomie accrue et au temps de recharge diminué. Les énergéticiens et acteurs du BTP devront quant à eux

redimensionner le réseau électrique et soutenir l'installation massive de points de charge ;

- Pour garantir l'émergence de l'hydrogène, la filière amont devra encore travailler sur l'architecture des véhicules, tout en réduisant le coût des piles à combustible. Les énergéticiens devront par ailleurs industrialiser les méthodes de production plus vertes et plus rentables tout en garantissant des modes de stockage et de distribution du carburant plus pérennes ;
- Pour faire face au challenge du véhicule autonome, la filière devra garantir l'interopérabilité de l'électronique embarquée avec les infrastructures dédiées (5G, routes et signalisations intelligentes...) ainsi qu'avec les véhicules manuels. L'Etat devra en outre adapter la réglementation tout en aidant les constructeurs à convaincre les utilisateurs finaux encore réticents aujourd'hui ;
- Pour garantir l'émergence responsable du MaaS – Mobility as a Service – un nombre réduit de plateformes, reposant sur des partenariats gagnant-gagnant entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème, devront garantir une expérience utilisateur simple, multi-services et accessible à tous, de partout et à tout moment.

Pour tirer le plein potentiel économique de ces tendances et répondre aux principaux enjeux associés, il est urgent pour les acteurs en présence de développer de nouveaux modèles d'activité et de construire une coopération efficace autour d'une vision industrielle commune.

Dans cette optique, des investissements majeurs devront être progressivement réalisés sur différents segments d'activité, et notamment en termes d'assemblage automobile, d'infrastructures électriques et de télécommunication, de software ou de nouveaux composants.

Jean-Charles Ferreri, Associé Global Strategy Group, en charge des activités TMT, Mobilités & Digital chez KPMG France :

« Une transformation coordonnée de l'écosystème automobile français et un investissement massif de 140 milliards d'euros pourraient entraîner une forte croissance des chiffres d'affaires de la filière élargie, passant de 458 milliards d'euros en 2018 à 725 milliards d'euros en 2040, avec un accroissement de 1,3 millions des emplois liés. C'est un enjeu majeur de souveraineté et de prospérité. »

Méthodologie

KPMG France a mené ces derniers mois une étude prospective concernant la filière de l'auto-mobilité en France, dans le cadre d'une déclinaison locale de travaux internationaux. La filière automobile française regroupe la production amont traditionnelle (Fournisseurs de composants métalliques, électroniques..., Equipementiers et carrossiers, Constructeurs), et les segments avals qui en dépendent (Commerce automobile, Réparation et maintenance, Vente de carburants, Location, Services financiers, Construction et entretien de routes, Autres services automobiles tels que Recyclage, Démolition, Remorquage, Ecole de conduite, Parcs de stationnement, Stations de lavage, Taxis...).

A propos de KPMG France

KPMG France, Leader de l'Audit et du Conseil, réunit 10 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs.

KPMG apporte à ses clients la puissance d'un réseau mondial pluridisciplinaire à travers 150 pays et se singularise par son maillage territorial grâce à ses 220 bureaux en France.

AUDIT – CONSEIL – EXPERTISE COMPTABLE – DROIT ET FISCALITE.

www.kpmg.fr

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Vous avez la possibilité de vous désabonner de nos communications en envoyant un email à rizanasiddique@kpmg.fr

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.